

L'Autriche oublie si tôt Sadowa et toutes les humiliations que lui a fait subir la Prusse, et consente, elle, nation catholique, à s'unir à la Prusse fanatique, dans un temps où la question religieuse agite si profondément l'Europe. On a dit que cette alliance allait en provoquer une entre la Russie et la France; mais les journaux français, rappelant la conduite de la Russie en 1870, disent que la France doit laisser toutes les nations qui l'ont abandonnée et recherchent maintenant son amitié, se tirer d'affaire comme elles pourront.

* *

Le *Globe* dit que conformément aux principes au nom desquels on a obtenu la destitution de l'hon. M. Letellier, l'hon. M. Robitaille n'avait pas le droit de refuser la dissolution de la Chambre, puisque ce refus entraînait la démission de ses ministres, les lieutenants-gouverneurs devant, d'après ces principes, être toujours d'accord avec leurs ministres.

Le *Mail* et les autres journaux conservateurs répondent que les libéraux ont mauvaise grâce de dénier à l'hon. M. Robitaille le droit de refuser à ses ministres la dissolution de la Chambre, après avoir soutenu que l'hon. M. Letellier avait eu le droit de renvoyer son cabinet; ils ajoutent que le lieutenant-gouverneur n'est tenu de suivre l'avis de ses ministres que lorsqu'ils sont soutenus par une majorité de la Chambre.

* *

LE MÉMOIRE DE SIR JOHN

Les journaux conservateurs ont publié, la semaine dernière, le mémoire envoyé par sir John en Angleterre dans le but de démontrer la justice et la légalité de la destitution de l'hon. M. Letellier. Sir John commence par s'efforcer de démontrer que M. Letellier a été poussé par l'esprit de parti à renvoyer le gouvernement Boucherville. Il fait voir ensuite que la constitution du Canada donne au gouverneur-général, conseillé par ses ministres, le droit de destituer un lieutenant-gouverneur. Il combat habilement l'opinion de ceux qui ont prétendu que, si d'après la clause 59 de l'Acte Fédéral, les lieutenants-gouverneurs doivent être nommés par le gouverneur-général en conseil, ils ne peuvent être destitués que par le gouverneur-général seul agissant sous sa responsabilité personnelle. Puisque, dit-il, en substance, la clause 59 décrète qu'un lieutenant-gouverneur ne peut être destitué que pour cause, il faut bien que ce soit le ministère fédéral qui soit responsable de la suffisance de la cause, puisque le gouverneur-général ne peut l'être constitutionnellement.

Sir John n'est pas aussi fort, lorsqu'il combat l'opinion de ceux qui prétendent que M. Joly ayant assumé la responsabilité du coup d'état et étant resté au pouvoir après un appel au peuple, l'intervention fédérale était un empiètement sur les droits de la province.

Il n'a fait aussi que toucher à la question importante du droit strict que l'hon. M. Letellier avait ou prétendait avoir de destituer le ministère de Boucherville. Nous avons fait voir que le ministre des colonies, dans sa réponse au mémoire de sir John, reconnaît que les lieutenants-gouverneurs ont le droit de renvoyer leurs ministres. Seulement, s'ils le font, ils sont responsables de la manière dont ils exercent ce droit au gouvernement fédéral qui peut, à son tour, les destituer. La conclusion naturelle est qu'ils n'usent de leur droit que lorsqu'ils seront sûrs d'être supportés et approuvés par le parti qui sera au pouvoir à Ottawa.

* *

LA CRISE POLITIQUE A QUÉBEC

La Chambre locale s'est réunie le 28 octobre au milieu de la plus grande excitation. L'hon. M. Joly ayant proposé des résolutions demandant à la Chambre de protester contre l'action du Conseil législatif, et de lui voter un crédit au compte du budget pour les dépenses du service public, M. Lynch, député de Brome, pro-

posa comme amendement, secondé par M. Flynn, député de Gaspé :

Que cette Chambre, tout en revendiquant solennellement tous ses droits constitutionnels, ses pouvoirs et privilèges, en ce qui regarde les subsides ou toute autre matière, est en même temps d'opinion qu'un ministère de coalition est nécessaire, dans les circonstances actuelles, pour tirer la province de Québec d'embaras.

L'amendement de M. Lynch fut emporté sur la division suivante :

POUR :—MM. Chapleau, Loranger, Robertson, Church, Mathieu, Wurtels, Tarte, Tailon, Beaubien, Chaupagne, Lavallée, Robillard, Magnan, Pelletier, LeCavalier, Bergevin, St Cyr, Audet, Deschênes, Houde, Picard, Gauthier, Duckett, Lynch, Desaulniers, Caron, Sawyer, Flynn, Racicot, Fortin, Chauveau, Paquet, Duhamel, Charlebois, Lalonde.—35.

CONTRE :—MM. Joly, Langelier, Mercier, Marchand, Ross, Sheyhn, Cameron, Irvine, Watts, McShane, Blais, Larose, Laberge, Lafontaine, Mollieur, Murphy, Riufret, Langelier (Montmorency), Boutin, Lafontaine (Shefford), Price, Préfontaine, Poirier, Lovell, Nelson, Dupuis et Bouthillier.—29.

Le gouvernement était battu par six voix de majorité. Cinq députés libéraux, MM. Flynn, Paquet, Chauveau, Racicot et Fortin ayant voté pour la motion de M. Lynch.

Le lendemain, M. Joly demandait une dissolution, et l'hon. M. Robitaille la lui refusait en donnant pour raison de son refus, dans une lettre habilement rédigée, que le ministère Joly se trouvant en minorité après avoir déjà obtenu une dissolution, et le conflit qui s'était élevé entre la Chambre et le Conseil législatif, étant réglé, il ne croyait pas opportun de soumettre le pays au malaise et aux dépenses qu'entraînent des élections générales.

M. Joly donna alors sa démission. M. Chapleau fut appelé à former une administration, et vendredi, à trois heures, les deux Chambres apprenaient qu'un nouveau ministère était formé et composé comme suit :

M. Chapleau, Premier et Commissaire des Travaux Publics ;
M. Robertson, Trésorier,
M. Loranger, Procureur-Général ;
M. Lynch, Solliciteur-Général ;
M. Flynn, Commissaire des Terres de la Couronne ;
M. Paquet, Secrétaire-Provincial ;
M. Ross, Président du Conseil.

A quatre heures, la Chambre était prorogée, et les brefs pour l'élection des nouveaux ministres étaient émis.

Inutile de dire que les libéraux sont profondément irrités contre les cinq députés libéraux qui ont ramené le parti conservateur au pouvoir. D'un autre côté, une fraction du parti conservateur, dans le district de Québec surtout, se plaint amèrement d'avoir été exclue du cabinet au profit de MM. Flynn et Paquet.

Les libéraux disent qu'ils préféreraient un ministère complètement conservateur au nouveau ministère, et un certain nombre de conservateurs disent qu'ils aimeraient presque autant un ministère libéral. Le *Herald*, lui, dit tranquillement qu'il jugera le nouveau gouvernement à l'œuvre. Dans tous les cas, on peut être certain que la lutte des partis sera aussi violente que jamais.

L.-O. D.

La Confédération dans trente ans

Nous faisons, dans un récent numéro, au sujet des progrès du Nord-Ouest, une remarque qui a été mal interprétée en certains quartiers. C'était à propos du mot de sir Leonard Tilley au reporter du *Herald* de New-York : que dans trente ans la population de cette partie de la Confédération dépassera, selon toute probabilité, celle des vieilles provinces. " Cette perspective, disions-nous en citant ce mot, est plus ou moins réjouissante pour nous ; aurons-nous à nous louer, dans trente ans, d'avoir accompli à nos frais une besogne dont le résultat devra être de déplacer le centre de la confédération pour le reculer vers l'ouest, et de nous reléguer nous-mêmes à l'arrière-plan."

Pour l'intelligence de ceux qui ont pu

trouver à redire à cette réflexion, et qui nous font l'honneur d'attacher de l'importance à notre opinion sur ce point, nous devons dire que nous n'avions nullement, en nous servant de ce langage, l'intention de blâmer la politique suivie à l'égard du Nord-Ouest. Il est vrai que le gouvernement consacre à cette partie du pays, qui ne rapporte presque rien encore au trésor, une forte part du revenu, et que la politique du Nord-Ouest est pour beaucoup dans le fait que nous sommes si endettés. Mais nous comprenons qu'il n'en peut être autrement, que ces faits sont la conséquence nécessaire de faits antérieurs. Les fondateurs de la Confédération canadienne ont voulu former un grand pays au nord du continent. C'est dans ce but qu'ils ont acheté les territoires du Nord-Ouest pour les annexer au Canada, et ils sont logiques en travaillant de toutes leurs forces au développement de cette région. Et les anciennes provinces n'auraient pas raison de jalouser les provinces naissantes de l'ouest pour cela. Elles ont intérêt, quant à la politique extérieure et générale, à ce que la Confédération grandisse. D'un autre côté, cependant, au point de vue de la politique intérieure et de leurs relations entre elles, c'est différent, et il est clair qu'elles sont intéressées à ce que la Confédération ne se développe pas trop, puisque plus la Confédération se développera et plus l'importance individuelle des provinces actuelles s'affaiblira. C'est plus particulièrement le cas pour la province de Québec, dont le rôle et l'influence comme province française et catholique diminueront à mesure que la Confédération grandira. Nous formons aujourd'hui un tiers de l'union, et à ce titre nous avons un tiers des sièges au parlement fédéral et un tiers des portefeuilles dans le cabinet. Que les proportions changent, et que la prophétie de sir Leonard Tilley se réalise, c'est-à-dire que la population de la Confédération soit doublée par la colonisation du Nord-Ouest, et les avantages de notre position seront réduits de moitié. Nous avons les mêmes raisons de redouter un agrandissement considérable du Nord-Ouest et un agrandissement considérable de la province d'Ontario. Nous avons bien intérêt au développement du Canada comme Canadiens, et à cause de l'étranger, mais non comme Canadiens-français et confédérés de provinces anglaises.

Quant au "déplacement du centre de la Confédération," nous comprenons que ce danger, si c'en est un, n'est pas imminent. Le nombre des Etats de l'Union américaine a été porté de treize à quarante, la population des Etats-Unis s'est décuplée, et Washington est toujours le centre et la tête de ce vaste pays. Mais, tout de même, les treize états primitifs ont perdu le contrôle des affaires, s'ils en ont conservé la direction. Ils n'ont plus, par exemple, que vingt-six sénateurs sur quatre-vingts, et ainsi du reste. La république est devenue un grand pays, mais les Etats qui la composent ne sont plus que fort peu de chose individuellement. L'agrandissement entraîne aussi un terrible danger, la centralisation.

Voilà tout ce que nous avons voulu dire, en nous bornant à la question de fait. Ces réflexions se présentent d'elles-mêmes à l'esprit, lorsqu'on songe à l'avenir. Nous signalons des événements prochains sans les commenter, et en reconnaissant qu'ils ne constituent pas une raison de regretter le merveilleux essor que prend le Nord-Ouest et par là même la Confédération, bien au contraire. A. G.

AUX DAMES qui veulent une robe ou un manteau très-élégant et dans les derniers goûts, nous leur dirons : Allez voir madame P. BENOIT, 824, rue Ste-Catherine, près de la rue St-Denis. Elle trouveront, de plus, à son magasin, un bon choix d'articles de modes, tels que fleurs, chapeaux, ruban et un bon assortiment de laine et d'articles de fantaisie, le tout à bon marché, au No. 824, rue Ste-Catherine, entre les rues St-Denis et Sanguinet.

AVIS

Les abonnés de *L'Opinion Publique* qui désiraient faire relier leurs volumes d'une manière élégante et solide, et à bon marché, feront bien de s'adresser au bureau de ce journal, 5 et 7, rue Bleury.

CATASTROPHE EN MER

Le steamer espagnol *Pajaro del Oceano*, capitaine Diaz, est parti le 16 octobre de la Havane pour le port de Nuevitas, ou Puerto Principe, sur la côte nord-est de Cuba, avec quarante-deux hommes d'équipage, et de dix-sept à vingt passagers, dont six officiers de l'armée espagnole. La cargaison consistait en grains, provisions, munitions de guerre et pétrole.

Vers 4 heures du matin, le samedi 18, le pétrole emmagasiné au milieu de la cale a pris feu par une cause inconnue. Les hommes de service ont aussitôt donné l'alarme, mais quand le capitaine, suivi par la plupart des passagers, est accouru sur le pont, les flammes s'étendaient déjà d'une extrémité à l'autre du navire. Au milieu de la plus extrême confusion, une embarcation a été mise à l'eau et s'est éloignée, avec une vingtaine de personnes, tant passagers qu'hommes d'équipage. Cinq autres matelots ont gagné le large dans un petit bateau. Les hommes restés à bord ont successivement sauté à la mer pour ne pas être brûlés vifs, et se sont accrochés aux morceaux de bois ou autres objets flottants qu'ils ont pu rencontrer. Le *Pajaro* a brûlé jusqu'à la ligne de flottaison, et la coque a sombré un peu avant 8 heures du matin, moins de quatre heures après la première manifestation de l'incendie.

Le même jour, à 9 heures du soir, le steamer anglais *Louise H.*, capitaine Voss, venant d'Alger, traversait le détroit de Bahama et se trouvait entre les phares de Paredon et de Lobas, quand on a entendu des cris de détresse poussés apparemment du milieu des flots. Le capitaine Voss a fait stopper, et une embarcation lancée par ses ordres a promptement trouvé, recueilli et amené à bord les cinq hommes d'équipage du *Pajaro* qui s'étaient échappés dans un bateau. Le steamer anglais, informé par eux du désastre survenu le matin, a croisé toute la nuit dans ces parages et a recueilli douze autres naufragés. Le *Louise H.* a donc sauvé en tout dix-sept personnes. Il s'est remis en route le 19 au matin, quand l'inutilité de prolonger les recherches a été reconnue, et il est arrivé à la Nouvelle-Orléans le soir du jeudi 23.

Parmi les hommes sauvés sont le capitaine Diaz, ses deux lieutenants, cinq ou six hommes d'équipage et un soldat, dont la condition était pitoyable à l'excès. Les lames avaient successivement enlevé tous leurs vêtements, et le frottement de leurs corps nus contre les planches auxquelles ils s'étaient tenus désespérément accrochés pendant dix-huit heures, les avait couverts de plaies vives rendus excessivement douloureuse par le contact incessant de l'eau salée. Le soleil ardent auquel ils avaient été exposés pendant presque tout ce long espace de temps, avait encore augmenté leurs souffrances, et l'horreur de la situation était aggravée par la crainte des requins, qui, sans aucun doute, ont dévoré plusieurs des naufragés. Un de ces monstres a attaqué le second lieutenant et un autre homme, qui flottaient accrochés à la même planche. Elle s'est trouvée heureusement d'assez grandes dimensions pour leur permettre de se tenir à l'abri des dents du vorace poisson. La *stewardess* a été noyée après s'être retenue plusieurs heures à une épave que l'épuisement de ses forces l'a forcée de lâcher. On n'a pas eu de nouvelles de l'embarcation dans laquelle une vingtaine des naufragés ont quitté le steamer embrasé, et toutes les probabilités sont qu'elle a péri. En ce cas, les dix-sept hommes recueillis par le *Louise H.* sont les seuls survivants du désastre, et le nombre des victimes est par conséquent de quarante-deux ou quarante-cinq.

AVIS SPECIAL

A tous ceux qui souffrent des erreurs et des indiscretions de la jeunesse, de la faiblesse nerveuse, de décrépitude et de perte de vitalité, j'enverrai, gratis, une recette qui les guérira. Ce grand remède a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse au Rév. JOSEPH T. WYMAN, Station D, New-York.